

**Qui fait quoi ?**

- Le travailleur indépendant, l'aidant ou le conjoint aidant (dénommé ci-après « travailleur indépendant ») qui souhaite demander une allocation d'adoption complète toutes les rubriques de ce formulaire qu'il transmet à la mutualité accompagné des documents requis (voir rubrique 4).
- La mutualité informe ensuite par écrit le travailleur indépendant de la décision.

**Rubrique 1****Données concernant le travailleur indépendant**

**Instruction :** compléter les données demandées OU apposer une vignette de la mutualité.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de registre national : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

(Voir verso de la carte d'identité, coin supérieur gauche)

**Rubrique 2****Données concernant l'enfant adopté**

**Instruction :** si vous adoptez plusieurs enfants simultanément, veuillez uniquement compléter l'annexe relative à l'adoption simultanée jointe au présent formulaire.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - 20 \_\_\_\_

**Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.** À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante: [privacy.300@Solidaris.be](mailto:privacy.300@Solidaris.be)

**Voir page 2**

\* Article 30ter de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail ; article 223ter de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

### Rubrique 3

## Données concernant le congé d'adoption

### Le congé d'adoption commence

- Au plus tôt le lendemain du jour de l'inscription de l'enfant mineur à sa résidence principale
- au plus tard 2 mois après cette inscription.
- En cas d'adoption internationale, le congé d'adoption peut toutefois déjà prendre cours avant cette inscription, soit dès le lendemain de l'approbation, par l'autorité centrale communautaire compétente, de la décision de vous confier l'enfant, afin de vous permettre d'aller chercher l'enfant dans son Etat d'origine en vue de son accueil effectif dans votre famille.
- Le congé d'adoption dure maximum 6 semaines par parent adoptif, indépendamment de l'âge de l'enfant mineur.
- Le congé d'adoption de maximum 6 semaines par parent adoptif peut être allongé d'1 semaine pour l'unique parent adoptif ou pour 1 seul des 2 parents adoptifs.
- La durée du congé peut être doublée (c'est-à-dire maximum 14 semaines [= (6 semaines + 1 semaine) x 2] pour l'unique parent adoptif ou pour le seul des 2 parents adoptifs qui prend la semaine supplémentaire précitée (dans ce dernier cas, l'autre parent adoptif a uniquement droit à maximum 12 semaines [= 6 semaines x 2])), si l'enfant est atteint
  - d'une incapacité physique ou mentale de 66% au moins, ou
  - d'une affection qui a pour conséquence qu'au moins 4 points sont octroyés dans le pilier 1 de l'échelle médico-sociale (réglementation relative aux allocations familiales), ou
  - d'une affection qui a pour conséquence qu'au moins 9 points sont octroyés dans l'ensemble des trois piliers de l'échelle médico-sociale (réglementation relative aux allocations familiales).
- La durée maximale du congé d'adoption peut être allongée de 2 semaines par parent adoptif en cas d'adoption simultanée de plusieurs enfants mineurs.
- Le congé d'adoption doit être pris de manière ininterrompue, mais il n'y a pas d'obligation de prendre le nombre maximum de semaines. Le congé doit en tout cas être constitué de semaines complètes, avec un minimum d'1 semaine.

Date de début : \_\_ - \_\_ - 20\_\_

Durée : \_\_ semaines

### Rubrique 4

## Documents à joindre\*

**Instruction** : cocher les documents joints

**Dans tous les cas** joindre 1 des documents suivants

- Adoption en Belgique**
  - une copie de la requête en adoption, introduite auprès du tribunal compétent ou, à défaut, une copie de l'attestation de l'autorité centrale communautaire compétente qui atteste qu'une procédure d'adoption de l'enfant est en cours et qu'il vous a été confié, dans ce but, en tant qu'adoptant ;
- OU**
- Adoption à l'étranger**
  - une copie de la preuve d'enregistrement d'une décision étrangère relative à une adoption, délivrée par le Service adoption internationale du SPF Justice
  - une copie de la preuve d'approbation, par l'autorité centrale communautaire compétente, de la décision de vous confier l'enfant en tant qu'adoptant lorsque vous prenez le congé d'adoption avant l'inscription de l'enfant à votre résidence principale.
- OU**
- Uniquement si d'application**
  - Un document attestant que l'enfant est atteint d'une incapacité physique ou mentale de 66 % au moins ou d'une affection qui a pour conséquence qu'au moins 4 points sont octroyés dans le pilier 1 de l'échelle médico-sociale (réglementation relative aux allocations familiales), ou d'une affection qui a pour conséquence qu'au moins 9 points sont octroyés dans l'ensemble des trois piliers de l'échelle médico-sociale (réglementation relative aux allocations familiales).

\* Si vous ne disposiez pas encore de ces documents, votre mutualité vous invitera à réception de cette demande, à lui fournir ces documents aussi vite que possible

Voir page 3

## Déclaration sur l'honneur du travailleur indépendant

**Instruction :** lorsqu'il y a deux parents adoptifs et prise de la semaine supplémentaire, la seconde déclaration doit être cochée (visée au second tiret)

- Je déclare demander une allocation d'adoption en qualité de travailleur indépendant, telle que décrite ci-dessus
- Je déclare n'exercer ou n'avoir exercé aucune activité professionnelle à titre personnel pendant la semaine ou les semaines du congé d'adoption.
- Uniquement lorsqu'il y a deux parents adoptifs et en cas d'allongement du congé d'adoption avec la semaine supplémentaire que je souhaite prendre, je déclare que je suis le seul parent adoptif à prendre cette semaine supplémentaire.

**J'affirme sur l'honneur que cette déclaration est sincère et complète.**

**Date:** \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - 20 \_\_\_\_

**Signature:**

## Relative à l'adoption simultanée

Instruction : à compléter uniquement en cas d'adoption simultanée de plusieurs enfants

### Enfant 1

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - 2 0 \_\_\_\_

### Enfant 2

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - 2 0 \_\_\_\_

### Enfant 3

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - 2 0 \_\_\_\_

### Enfant 4

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - 2 0 \_\_\_\_